

2 Auxiliaires de puériculture

Micro-crèche touristique Hiver 25-26

 **Type de contrat:** Emploi saisonnier, CDD, temps complet

 **Période:** 18.12.2025 → 13.03.2026 avec possibilité de prolongation jusqu'au 27.03.2026 au plus tard selon date de fermeture du domaine skiable et réservations.

Située en Haute-Savoie à 1036m d'altitude, entre Pays du Mont-Blanc et Val d'Arly, Praz sur Arly est une station village comptant 1316 habitants permanents, offrant un cadre de vie privilégié au fil des 4 saisons.

Accolée à la micro-crèche communale, la micro-crèche saisonnière ouvre durant la saison touristique hivernale et accueille 9 enfants âgés de 6 mois à 3 ans révolus, du lundi au vendredi (fermeture hebdomadaire le samedi et le dimanche).

Sous la responsabilité de la Directrice de la structure permanente, elle fonctionne grâce à une équipe constituée de 2 professionnels/elles.

Missions et activités principales

- Garantir l'épanouissement, la santé et la sécurité des enfants accueillis.
- Se montrer à l'écoute des besoins de l'enfant et lui apporter une réponse adaptée.
- communiquer aisément avec les familles et apprécier le travail en équipe.
- Participer à l'évolution et à la mise en œuvre du projet pédagogique. La structure touristique est, comme la structure permanente, engagée dans une démarche de labellisation Ecolo crèche®.
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et les protocoles de la structure.

Profil recherché

Qualités professionnelles/compétences :

- Connaissance du développement global et psychomoteur du jeune enfant
- Savoir observer et être à l'écoute de l'enfant et de sa famille
- Connaissance sur l'équilibre alimentaire et les normes d'hygiène alimentaire à respecter
- Savoir réagir en cas de situation d'urgence

Savoir être :

- Aisance relationnelle et aptitude à travailler en équipe
- Disponibilité, Adaptabilité, Patience
- Sens des priorités et des responsabilités

Formation et expérience :

- Expérience sur un poste similaire appréciée
- Diplôme d'auxiliaire de puériculture



Conditions de Travail

- **Horaires :**
 - Temps complet sur la base d'un planning lié à la fréquentation de la structure
 - Structure ouverte 5j/7 du lundi au vendredi
- **Statut - Rémunération :**
 - CDD saisonnier du 18.12.2025 au 13.03.2026 avec possibilité de prolongation jusqu'au 27.03.2026 au plus tard selon date de fermeture du domaine skiable et réservations.
 - Rémunération selon l'expérience. 1850 € brut minimum.
- **Avantages :**
 - Logement et forfait de ski saison à des conditions avantageuses
 - Participation de l'employeur à la mutuelle santé (contrat labellisé),
 - Titres restaurant (valeur faciale 7 € pris en charge à 60%)

Intéressé-e ?

Vous souhaitez postuler : adressez-nous vos CV et lettre de motivation

Vous avez des questions : contactez-nous

- Par courriel à : recrutement@mairie-prazsurarly.fr
- Par téléphone : 04.50.21.92.97

Les candidatures seront examinées dès leur réception et des entretiens pourront être organisés tout au long de la période de publication.

Possibilité d'entretien de recrutement en visio.

***Nos offres en ligne
toute l'année :***



